

Les indices des loyers des baux commerciaux, 4e trim. 2013

- Actualités - Mutations de jouissance (baux) - Baux commerciaux -

Date de mise en ligne : jeudi 10 avril 2014

Description :

Ces indices sont utilisés pour la révision ou le renouvellement des loyers commerciaux.

Juris Prudentes - Droit Immobilier

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1615 au 4e trim. 2013, contre 1612 au trimestre précédent. Sur un an, l'ICC diminue de 1,46 %, après une baisse de 2,18 % au 3e trimestre 2013.

Pour la révision des baux commerciaux, la révision triennale est de 5,35 %. Tandis que, s'agissant du loyer renouvelé au bout de 9 ans, la variation est de 27,27 %.

L'indice des loyers commerciaux (ILC) du 4e trim. 2013 s'élève à 108,46, soit une augmentation de 0,11 % sur un an.

Ces indices sont utilisés pour la révision ou le renouvellement des loyers commerciaux.

Si accord entre le bailleur et le locataire, il est possible de réviser certains loyers à partir de l'indice des loyers des activités tertiaires, l'ILAT. Peuvent en bénéficier les baux de locaux à usage exclusivement professionnel, à usage de bureaux ou encore de plates-formes logistiques. Il en va de même pour les baux de locaux des activités libérales et de certaines activités industrielles. L'ILAT s'établit à 107,26 pour le 4e trim. 2013. Sur un an, il est en hausse de 0,50 %.

Post-scriptum :

Source :

► Insee, informations rapides du 4 avr. 2014, www.insee.fr